

*Question présentée par le député :*

*M. Benoît Genecand*

*Date de dépôt : 7 novembre 2014*

## **Question écrite**

**Est-il exact qu'à ce jour 160 requêtes en autorisations de construire sont en souffrance dans le service LDTR du DALE ?**

Genève connaît la législation la plus restrictive de Suisse en matière de rénovation de maisons d'habitation. Cela a une influence sur l'état du parc immobilier genevois qui, semble-t-il, est rénové deux fois moins vite que l'ensemble du parc suisse.

Dans ce contexte particulier, un service LDTR a été créé voici de nombreuses années au sein du DALE et, ce, afin d'instruire les requêtes en autorisations de construire soumises à la LDTR.

Il semble que ce service soit actuellement sous-doté. Plus grave, la problématique ne serait pas nouvelle.

Ainsi, ce service usuellement doté de cinq postes de travail semble actuellement fonctionner avec un seul collaborateur.

La conséquence en est désastreuse. Selon des informations à vérifier, il semblerait que 160 requêtes en autorisations de construire définitives soient en suspens à ce jour.

Mes questions sont donc les suivantes :

- 1) Est-il exact qu'à ce jour 160 requêtes en autorisations de construire définitives sont en attente dans ce service ?*
- 2) Depuis quand le premier des postes du service LDTR est-il devenu vacant ?*
- 3) Quelles sont les mesures prises par le DALE pour remédier à cette situation de crise ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite.